

N° 1863 – MO 753

N° référence : 01.0302.0515

Dépôt : 27.02.2025

Traitement Bureau CDV : 10.03.2025

Développement/Urgence : OUI/OUI

Délai de réponse : 30.06.2025

**Motion de Mmes Sandrine Juillard (PSA) et Pascale Gerber (Moutier à Venir)
intitulée : « Sécurité incendies dans les écoles de la ville »**

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de réaliser les démarches nécessaires afin que les mesures sécuritaires et que les systèmes d'alarmes à incendies des écoles de la ville de Moutier soient adaptés aux normes préconisées par l'AIB.

Développement

L'AIB préconise des normes de sécurité pour les bâtiments scolaires.

Après une visite effectuée à l'école du Clos dans le cadre de la commission scolaire, il apparaît que la plupart des mesures de sécurité sont appliquées dans l'école. Cependant des manquements importants sont à déplorer, ceux-ci aux dépens de la sécurité des élèves et du personnel enseignant.

En effet, des portes anti-feu ont été posées côté escaliers est, mais afin de répondre aux normes, d'autres portes devraient être installées côté ouest. Un autre élément non négligeable provient du système d'alarme sonore qui, en cas d'incendie, n'est pas perceptible au 2^{ème} étage du bâtiment, privant ainsi plusieurs classes d'entendre le signal sonore en cas de danger. Le bâtiment dispose actuellement d'un bip anti-agression. Il apparaît qu'un système d'alarme fonctionnant en wifi pourrait être une solution efficace et moins onéreuse qu'une installation électrique.

Ces constats ne concernent que des observations faites à l'école du Clos, cependant il est important, voir vital, de vérifier les mises aux normes de tous les bâtiments scolaires de la ville afin de garantir une sécurité optimale pour les élèves et les enseignants.

Urgence

L'urgence est demandée car la sécurité dans nos écoles est une priorité.

Moutier, le 27 février 2025

Signature (s) :

**Mme Sandrine Juillard (PSA), 1^{ère} signataire
Mme Pascale Gerber (Moutier à Venir)**